

MISE EN CONFORMITÉ RGPD

RÈGLES DES BONNES PRATIQUES

Note fédérale du 27 juin 2025
Secrétariat général et affaires juridiques

La protection des données personnelles de nos collaborateurs, nos adhérents et nos partenaires est au cœur de nos priorités et de nos engagements.

Les failles de sécurité peuvent être liées à une méconnaissance des règles de bonnes pratiques liées à l'usage des données personnelles ou encore des outils informatiques.

Afin de limiter les risques de failles de sécurité, nous avons rédigé ces règles de bonnes pratiques qui visent à vous sensibiliser sur l'usage que nous attendons des données personnelles de nos collaborateurs, nos adhérents et nos partenaires.

En effet, toute personne qui traite des données personnelles de nos clients ou de nos collaborateurs est tenue de :

- suivre les recommandations de sécurité communiquées par Fédération française de la randonnée pédestre et utiliser les données personnelles uniquement dans le cadre de ses attributions.
- ne divulguer les données personnelles des collaborateurs, des adhérents et des partenaires qu'aux personnes dûment autorisées à les recevoir, en fonction de leurs attributions.
- limiter au maximum l'usage de clés USB ou autres outils nomades de stockage surtout lorsque ces outils ne sont pas accompagnés de mesures techniques de protection et limiter au maximum l'usage d'extraction de bases de données personnelles et, dans tous les cas, de supprimer au fur et à mesure les extractions réalisées.
- ne pas conserver les données des collaborateurs, des adhérents et des partenaires pour une durée indéfinie et s'interdire d'enregistrer des documents confidentiels sur le bureau des ordinateurs lorsque ces fichiers ne sont pas sécurisés.
- privilégier les outils métiers afin de limiter au maximum l'enregistrement d'informations directement sur les ordinateurs.
- faire preuve de vigilance lors d'envoi de données personnelles par email en s'efforçant de vérifier l'identité du destinataire notamment en mettant un mot de passe sur le fichier et en envoyant le mot de passe dans un email séparé.
- ne jamais cliquer sur des liens hypertextes contenus dans un email suspicieux.
- restituer l'intégralité des données personnelles à Fédération française de la randonnée pédestre en cas de cessation de vos fonctions.

Certifié conforme par Dipeeo ®



© Tous droits réservés à Dipeeo®,
le délégué à la protection des données
(DPO) de la FFRandonnée.